# CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITÉ RECOMMANDATION N° 2006-R-01 DU 30 JUIN 2006

Modifiant la recommandation n°2005-R-01

## Relative au format des états financiers des organismes d'assurance sous référentiel comptable international

#### **Sommaire**

- 1 Objet de la recommandation
- 2 Modifications apportées à la recommandation n°2005-R-01

Le Conseil national de la comptabilité réuni en assemblée plénière le 30 juin 2006 approuve la recommandation relative à l'actualisation de la recommandation n°2005-R-01 traitant du format des états financiers des organismes d'assurance sous référentiel comptable international.

### 1 - Objet de la recommandation

La recommandation n°2005-R-01 relative aux états financiers des groupes d'assurance a été publiée le 24 mars 2005.

Un groupe de travail a été constitué dès la fin de l'année 2005 afin d'actualiser la recommandation compte tenu des éléments nouveaux ayant pu apparaître lors de la première mise en œuvre de la recommandation pour les états financiers au 30 juin 2005 et au 31 décembre 2005.

La présente recommandation modifie principalement le format du bilan, du compte de résultat et du tableau de variation des capitaux propres.

## 2 – Modifications apportées à la recommandation n°2005-R-01

Au §1.1, 6<sup>e</sup> alinéa:

- le terme « ED 7 » est remplacé par « IFRS 7 »,
- les termes « la Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyance (CCAMIP) » sont remplacés par « l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) ».

Au §1.2, 3<sup>e</sup> alinéa, après les mots du compte de résultat sont ajoutés les mots « et du bilan ».

Au §3.1, le tableau « Présentation du compte de résultat » accompagné des notes de commentaires est remplacé par le tableau suivant :

	N	N-1	Notes
Primes émises			
Variation des primes non acquises			
Primes acquises*			
Produits des activités bancaires*			
Charges des activités bancaires et du coût du risque			
Produit net bancaire, net du coût du risque (1)			3.2.3.3
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités* (10)			
Autres produits d'exploitation*			
Produits des placements*			
Charges des placements (2)			
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement*			
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat *			
Variation des dépréciations sur placements (3)			
Produits des placements nets de charges			3.2.4
Charges des prestations des contrats (4)			3.2.5
Produits des cessions en réassurance			
Charges des cessions en réassurance			
Charges ou produits nets des cessions en réassurance			
Charges d'exploitation bancaire (5)			
Charges des autres activités			3.2.6
Frais d'acquisition des contrats (6)			3.2.7
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés			3.2.7
Frais d'administration (8)			
Autres produits et charges opérationnels courants (9)			
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT (agrégat optionnel)			3.2.2
Autres produits et charges opérationnels			
RESULTAT OPERATIONNEL			
Charge de financement			3.2.8
Quote-part dans les résultats des entreprises associées			3.2.9
Impôts sur les résultats			
Résultat après impôt des activités discontinues			
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE			
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)			
Résultat par action (7)			
Résultat dilué par action (7)			

 $<sup>(1) \ \</sup>text{Cet agr\'egat propre \`a l'activit\'e du secteur bancaire comprend les postes 9 (produit net bancaire) et 13 (coût du risque) tels que définis dans la recommandation <math>n^\circ \ 2004\text{-R-}03$ 

<sup>(2)</sup> Comprend également les autres charges financières (hors charges de financement)

- (3) Hors reprises de dépréciation sur placements cédés
- (4) Comprend la charge des prestations sur contrats d'assurance ainsi que les variations de valeur des contrats d'investissement (y compris contrats en unités de compte)
- (5) Cet agrégat propre à l'activité du secteur bancaire comprend les postes 10 (charges générales d'exploitation) et 11 (dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles) tels que définis dans la recommandation n° 2004-R-03
- (6) Y compris variation des frais (activation et amortissement) relatifs aux contrats d'assurance et d'investissement
- (7) IAS33 § 66-68 : résultat issu des activités continues, le résultat par action des activité discontinues figurant de façon distincte soit au compte de résultat, soit dans les notes annexes
- (8) Y compris les frais d'administration des autres activités non bancaires
- (9) Y compris gains ou pertes nets sur autres actifs de l'activité bancaire et charges financières sur dettes d'exploitation
- (10) Inclut les produits relatifs aux contrats d'investissement sans participation discrétionnaire
- (11) Les produits des activités ordinaires correspondent à la somme des postes marqués par un \*

#### Au §3.2.3 le titre est renommé « Présentation des produits ».

#### Au §3.2.3.1:

- le titre est renommé « Présentation du chiffre d'affaires »,
- les deux premiers alinéas sont supprimés,
- 3<sup>e</sup> alinéa, les mots «produit net bancaire» sont remplacés par « produits des activités bancaires » et les mots « nets du coût du risque » sont supprimés.

Au §3.2.3.2, les deux premiers mots « Cet agrégat » sont remplacés par « Il a été considéré que les dispositions de la norme IAS 1 ne donnent pas un caractère obligatoire à la mention de cet agrégat au compte de résultat. En revanche, les différents produits le composant doivent être identifiés dans une note figurant en bas du compte de résultat. Il (...)»

#### Au §3.2.3.3:

- le titre est renommé « Présentation du PNB bancaire »,
- 1° alinéa, les mots « inclut le PNB bancaire net du coût du risque sur une seule ligne » sont remplacés par « présente distinctement les produits des activités bancaires, les charges des activités bancaires hors charges d'exploitation mais y compris le coût du risque et le PNB net du coût du risque. »,
- 2<sup>e</sup> alinéa, les mots « net du coût du risque » et le tiret « une charge d'intérêt et le coût du risque dans le chiffre d'affaires » sont supprimés.

#### Au §3.2.4, le titre est renommé « Résultat des placements » :

#### Au §3.2.4.1:

- 1<sup>er</sup> alinéa, le mot « financier » de la première phrase est remplacé par « des placements »,
- la phrase du 2<sup>e</sup> alinéa « Cette même démarche a été retenue en créant un agrégat produits financiers hors charges de financement » est remplacée par « La démarche a consisté à créer un agrégat « produits des placements nets de charges »,
- 1<sup>e</sup> tiret du 2<sup>e</sup> alinéa, les mots « nets des charges internes et externes de gestion des placements » sont supprimés et remplacés par « (y compris immeubles de placements) »,
- un 2<sup>e</sup> tiret est ajouté au 2<sup>e</sup> alinéa « les charges de placements (y compris les charges internes et externes de gestion et les autres charges financières hors charge de financement) »,
- 2<sup>e</sup> tiret (devenu 3<sup>e</sup>) du 2<sup>e</sup> alinéa, les mots « qui intègrent également les immeubles de placements » sont ajoutés après les mots « cession des placements »,
- 3<sup>e</sup> tiret (devenu 4<sup>e</sup>) du 2<sup>e</sup> alinéa, les mots « *instruments financiers* » sont remplacés par « *placements* (y compris immeubles de placements) »,

- 4<sup>e</sup> tiret (devenu 5<sup>e</sup>) du 2<sup>e</sup> alinéa, les mots « *instruments financiers* » sont remplacés par « *placements* ».

Le §3.2.4.2 devient le §3.2.8.

Le §3.2.4.3 devient le §3.2.4.2.

Le §3.2.6 est supprimé, le §3.2.7 devient le §3.2.6 et le §3.2.8 devient le §3.2.7.

Au §3.2.9, la deuxième phrase est remplacée par « Toutefois, le montant total de la quote-part dans les résultats des entreprises associées doit faire l'objet d'une information dans l'annexe<sup>I</sup>. »

.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ce point devra être revu ultérieurement, le cas échéant, à la lumière des conclusions du groupe de travail en cours sur la consolidation des OPCVM.

Au §4.1, les tableaux « Présentation du bilan », accompagnés des notes de commentaires sont remplacés par les tableaux suivants :

## **BILAN - ACTIF**

	N	N-1	Notes
Ecarts d'acquisition			
Portefeuilles de contrats des sociétés d'assurance			
Autres immobilisations incorporelles			
ACTIFS INCORPORELS			
Immobilier de placement (1)			4.2.2.1
Immobilier de placement en UC			
Placements financiers (2)			
Placements financiers en UC			
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés			4.2.2.2
PLACEMENTS DES ACTIVITES D'ASSURANCE			4.2.2
EMPLOIS DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE ET PLACEMENTS DES AUTRES ACTIVITES (3) (5)			4.2.6
INVESTISSEMENTS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES (4)			4.2.9
PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET FINANCIERS			
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles			4.2.2.3
Frais d'acquisitions reportés			
Participation aux bénéfices différée active			
Actifs d'impôt différé			
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée			4.2.9
Créances nées des opérations de cession en réassurance			4.2.9
Créances d'impôt exigible			
Autres créances			
AUTRES ACTIFS			
ACTIFS DESTINES A LA VENTE ET ABANDONS D'ACTIVITES			
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE			
TOTAL DE L'ACTIF			

<sup>(1)</sup> Ventilation coût amorti / juste valeur à la discrétion de l'assureur

- (3) A ventiler le cas échéant entre immeubles de placements et actifs financiers
- (4) A décomposer le cas échéant par activité
- (5) Inclut les postes 1 à 8 et 14 tels que définis dans la recommandation  $n^{\circ}$  2004-R-03

<sup>(2)</sup> Ventilation par nature de placement (actions, obligations,...) et/ou par mode d'évaluation (HTM, AFS, prêt, trading ou option juste valeur) à la discrétion de l'assureur

## **BILAN - PASSIF**

	N	N-1	Notes
Capital social ou fonds équivalents			
Primes d'émission, de fusion et d'apport			
Réserve de réévaluation			4.2.3
Autres réserves			4.2.3
Résultats cumulés			
Résultat net consolidé de l'exercice			
Ecarts de conversion			
CAPITAUX PROPRES DU GROUPE			
Intérêts minoritaires			
CAPITAUX PROPRES TOTAUX			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Dettes subordonnées			
Dettes de financement représentées par des titres			
Dettes de financement envers les entreprises du secteur bancaire			
Autres dettes de financement			
DETTES DE FINANCEMENT (1)			4.2.2.2
– Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance			
– Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance en UC			
Passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance			
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers avec participation discrétionnaire			
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers sans participation discrétionnaire			
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers en UC			
Passifs techniques relatifs à des contrats financiers			
Instruments dérivés séparés sur contrats			4.2.2.2
Participation aux bénéfices différée passive			
PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS			4.2.4
RESSOURCES DES ACTIVITES DU SECTEUR BANCAIRE (3)			4.2.7
Passifs d'impôt différé			
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM consolidés			4.2.6
Dettes d'exploitation représentées par des titres (1) (2)			
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire (1) (4)			
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance acceptée			4.2.9
Dettes nées des opérations de réassurance cédée			4.2.9
Dettes d'impôt exigible			
Instruments dérivés passifs (4)			4.2.2.2
Autres dettes			
AUTRES PASSIFS			
PASSIFS DES ACTIVITES DESTINEES A ETRE CEDEES OU ABANDONNEES			
TOTAL DU PASSIF			

- (1) La distinction entre dettes de financement et dettes d'exploitation est conforme à l'analyse menée au niveau du compte de résultat en ce domaine
- (2) Exemple = titrisation de créances d'exploitation
- (3) Comprend les postes 1 à 7 tels que définis dans la recommandation n° 2004-R-03
- (4) Hors activités du secteur bancaire (voir note 3)

#### Au §4.2.2.1:

- le mot « ventiler » est remplacé par « présenter distinctement »
- après les mots « les lignes », les mots « immobilier de placement et placements financiers en deux sous rubriques : contrats en euros et contrats en UC » sont remplacés par « immobilier de placement et immobilier de placement en UC ainsi que placements financiers et placements financiers en UC.

Cette distinction s'applique également (par transparence) aux placements des entités consolidées. »

Au §4.2.2.2 est créé un 4<sup>e</sup> alinéa : « Il n'a pas non plus été créé de rubrique à l'actif et au passif pour les instruments dérivés liés à la dette de financement. Cette rubrique devra être créée en « autres actifs » pour les positions actives sur instruments dérivés liés à la dette de financement et en « dettes de financement » pour les positions passives sur instruments dérivés liés à la dette de financement, si elle(s) contient(nent) des montants significatifs. »

Après le §4.2.2.2 est créé un nouveau §4.2.2.3 dont le titre est « *Immeubles d'exploitation* » rédigé comme suit « *Les immeubles d'exploitation peuvent, lorsqu'ils viennent en représentation de passifs techniques, être reclassés au sein de la rubrique* « *placements des activités d'assurance* ». *Ils devront toutefois être présentés sur une ligne distincte des autres placements.* 

Il est toutefois souligné que la norme IAS 16 interdit d'inscrire les résultats sur cession d'immeuble d'exploitation dans le « produit des activités ordinaires » : ces résultats devront, par conséquent, être inscrits en « autres produits et charges opérationnels courants ». »

Après le §4.2.2 est créé un nouveau §4.2.3 dont le titre est « Capitaux propres » rédigé comme suit « Le poste réserve de réévaluation comprend les écarts issus de la réévaluation à la juste valeur d'éléments du bilan recyclables dans le résultat et notamment :

- écart de conversion positif ou négatif provenant de la conversion des capitaux propres des bilans d'entreprises étrangères exprimés en devises
- les effets de la réévaluation des instruments dérivés affectés à la couverture de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises conformément aux dispositions de la norme IAS 39
- les effets de la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente conformément aux dispositions de la norme IAS 39
- les effets de la réévaluation des immobilisations corporelles conformément aux dispositions de la norme IAS 16

Les écarts sont nets des effets de la participation aux bénéfices différée et des impôts différés.

Les autres réserves comprennent notamment la réserve de réévaluation légale et les revenus nets identifiés en capitaux propres. »

Le §4.2.3 devient le §4.2.4 et le titre est renommé « Passifs techniques relatifs aux contrats » :

- au 1<sup>er</sup> alinéa, un « s » est ajouté au mot « contrat » de la première phrase, après les mots « les passifs » de la deuxième phrase, le mot « techniques » est ajouté et les mots « d'investissement » sont remplacés par « financiers »,
- au 4<sup>e</sup> alinéa, le mot « techniques » est inséré après le mot « passifs »,
- au 5<sup>e</sup> alinéa, le mot « provisions » est remplacé par le mot « passifs ».

Le §4.2.4 devient le §4.2.5, le §4.2.5 devient le §4.2.6 le §4.2.6 devient le §4.2.7.

Après le §4.2.7, est créé un §4.2.8 dont le titre est « Investissements dans les entreprises associées » rédigé comme suit « Ce poste n'inclut pas les SCI et OPCVM consolidés par mise en équivalence qui sont reclassés dans les placements des activités d'assurance. Toutefois, le montant total des investissements dans les entreprises associées doit faire l'objet d'une information dans l'annexe. »

Après le §4.2.8, est créé un § 4.2.9 dont le titre est « Distinction des créances et dettes nées d'opérations de réassurance acceptée et d'opérations de cession en réassurance » rédigé comme suit « La norme IFRS 4 prévoit que les actifs au titre des cessions en réassurance ne doivent pas être compensés avec les passifs d'assurance correspondant. Toutefois, cette interdiction porte avant tout sur la compensation des provisions techniques brutes et des provisions à la charge des réassureurs. Par conséquent, les créances nées d'opérations de réassurance acceptée et d'opérations de cession en réassurance peuvent être présentées sur une seule et même ligne à l'actif du bilan. Il en va de même pour les dettes au passif. »

## Au § 5.1, le tableau « Présentation des flux de trésorerie », accompagné de la note de commentaires est remplacé par le tableau suivant :

		N	N-1	Notes
	Résultat opérationnel avant impôt			
(-)	Plus et moins -values de cession des placements			5.2.2.1
+)	Dotations nettes aux amortissements			5.2.2.2
+)	Variation des frais d'acquisitions reportés			5.2.2.3
-)	Variation des dépréciations			5.2.2.
-)	Dotations nettes aux passifs techniques relatifs à des contrats d'assurance et des contrats financiers			
⊦)	Dotations nettes aux autres provisions			
+)	Variations de la juste valeur des placements et autres instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat (hors trésorerie et équivalent de trésorerie)			
+)	Autres éléments sans décaissement de trésorerie compris dans le résultat opérationnel			5.2.2.
	Correction des éléments inclus dans le résultat opérationnel qui ne correspondent pas à des flux monétaires et reclassement des flux de financement et d'investissement			
+)	Variation des créances et dettes d'exploitation			
⊦)	Variation des valeurs données ou reçues en pension			
⊦)	Flux de trésorerie provenant des autres actifs et passifs			
-)	Impôts nets décaissés			
	Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles			
-)	Acquisitions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acquise			
⊦)	Cessions de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie cédée			
	Prises de participation dans des entreprises associées			
	Cessions de participations dans des entreprises associées			
_	Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre			5.2.2.
	Cession de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés			0.2.2
	Cessions d'immobilier de placement			
	•			
-)	Cessions des placements et instruments dérivés des activités autres que l'assurance			
	Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements			
	Acquisition de placements financiers (y compris UC) et instruments dérivés			
	Acquisition d'immobilier de placement			
-)	Acquisition et/ou émissions de placements et instruments dérivés des autres activités			
	Flux de trésorerie liés aux acquisitions et émissions de placements			
-)	Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			5.2.2.
-)	Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles			
	Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incoporelles			
	Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement			5.2.1.
-)	Droits d'adhésion			
-)	Emissions d'instruments de capital			
-)	Remboursements d'instruments de capital			
-)	Opérations sur actions propres			
-)	Dividendes payés			
	Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires et sociétaires			
-)	Trésorerie générée par les émissions de dettes de financement			
-)	Trésorerie affectée aux remboursements de dettes de financement			
-)	Intérêts payés sur dettes de financement			
	Flux de trésorerie liés au financement du Groupe			
	Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement			5.2.1.
	Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1er janvier			
⊦)	Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	<u> </u>		
	Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement			
	Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement			
,				
⊦)	Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie			

#### Au §5.2.2.4:

- 1<sup>er</sup> alinéa, les mots « *instruments financiers* » de la première phrase sont remplacés par le mot « *placements* »,
- 2<sup>e</sup> alinéa, les mots « provisions techniques » sont remplacés par « passifs techniques relatifs aux contrats » et le mot " techniques " est ajouté après le mot " passifs ".

#### Au tableau du §6.1:

- le titre de la 2<sup>e</sup> colonne est renommé « Capital social ou fonds équivalents »,
- le titre de la 4<sup>e</sup> colonne est renommé « *Réserve de réévaluation et autres réserves* ».

#### Au §6.2.1:

- après la première phrase sont ajoutés les mots :
  - « Capital social ou fonds équivalents
  - Il s'agit du capital social de l'entreprise mère consolidante. »
- après le mot « primes » sont ajoutés les mots : « d'émission, de fusion et d'apports »,
- les mots :
  - « Autres réserves

Cette colonne comprend notamment la réserve de réévaluation légale et les revenus nets identifiés en capitaux propres. »

sont supprimés.

#### Au §7.1.1:

- les 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> alinéas sont supprimés,
- au dernier alinéa, les mots « *de ces* » sont remplacés par « *des* » et après les mots « *en cours* » sont ajoutés les mots « *(notamment de la norme IFRS 7)* ».

**©Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, juillet 2006**